

COMPTE-RENDU D'AUDIENCE

Une délégation composée du Président, *Guy Bonneton* assisté de *Cécile Kokel* et *Marcel Guinard* a été reçu le 24 juin 2026 par madame le maire, *Sonia Bonameur*, assistée par son chef de cabinet, monsieur *Younès Abdelletif* et le responsable des services Techniques monsieur *Paul Rodriguez*.

Ordre du Jour : 1 - Mise au point du plan de circulation décidé formellement en 2023
2 - Point sur le dossier de stockage de déchets en bord de Seine pour alimenter l'incinérateur projeté à Vitry-sur-Seine.

Point n° 1 : Point sur le dossier de stockage de déchets en bord de Seine pour alimenter l'incinérateur projeté à Vitry-sur-Seine.

En l'absence de Mme le maire, retenue à la préfecture, il est décidé de débiter la réunion par le second point.

Nous avons rappelé les différentes démarches menées par notre association en particulier auprès de la CNDP pour obtenir des réponses aux questions sur le projet de stockage de déchets en bord de Seine et son impact sur la vie des rissois.

De son côté le maire de Ris-Orangis a signé, avec le maire de Vitry-sur-Seine et les présidents des départements du Val de Marne et de l'Essonne un accord d'entente les engageant pour lutter contre le projet. Du côté des démarches auprès des autorités administratives, pas d'évolution. Les responsables du projet Thermo-sur-Seine n'ont toujours pas pris contact avec les élus qui craignent que le projet de dépôts à ris-orangis se fasse en catimini pour bénéficier du fait accompli le moment venu. La communication de la CNDP aurait dû se faire obligatoirement avant la délibération de la mairie de Paris.

M Abdelletif nous invite à consulter la page Facebook de la ville pour connaître les dernières actions de la ville. Malheureusement, aucun des membres de la délégation de l'association n'utilisent ce genre de « réseaux sociaux », par choix individuel.

Nous avons clarifié la question des relations avec la CNDP. de crainte que ce dialogue n'entrave les actions de la municipalité, nous avons attendu cette réunion pour relancer la CNDP à propos des questions que nous avons posées il y a plus de trois mois qui sont restées sans réponse alors que le porte-parole se répand dans la presse. Nous allons donc pouvoir, sans délai relancer nos requêtes auprès de la CNDP pour obtenir les réponses légitimes à nos préoccupations. Nous y ajouterons cette réflexion venue après avoir visité le site projeté du futur incinérateur aux Ardoines, quartier occupé principalement par des friches industrielles. Pourquoi s'imposer les coûts liés au stockage temporaire des

déchets, à leur manutention et à leur transport fluvial jusqu'à Vitry-sur-Seine alors que le site des Ardoines se trouve à deux kilomètres d'un carrefour de l'A86 et est desservi par de larges voies traversant un secteur pratiquement sans aucune habitation ? Ce site semble infiniment mieux adapté que celui choisi à Ris-Orangis. Nous signalons au chef de cabinet une probable erreur dans la communication de la mairie, sur la gazette, pour la localisation de l'aire de stockage projetée.

Point n° 2 : Mise au point du plan de circulation décidé formellement en 2023

Madame le maire nous a rejoint. Nous informons nos interlocuteurs de la création du site internet de notre association, arqp.fr. Chacun découvre en direct le site, avec une certaine surprise. Nous les invitons à le visiter régulièrement pour connaître nos actions et positions.

Nous abordons ensuite l'autre point de l'ordre du jour, la mise en place du plan de circulation. Le maire confirme sa volonté de revoir ce plan, en sommeil depuis trois ans pour s'assurer qu'il est toujours adapté aux besoins. A notre demande, elle confirme que le nouveau plan, s'il comporte des modifications majeures, sera exposé comme le précédent lors d'une réunion publique à laquelle seront conviés tous les habitants de la zone concernée et qu'il sera procédé à un vote pour recueillir l'avis des participants.

Paul Rodriguez, en charge des services techniques déclare alors que dans le nouveau projet, le sens de circulation de la rue Ronsard sera inversé « pour éviter une situation chaotique dans le secteur du monument aux morts à cause du fait que les automobilistes venus du sud de la ville qui empruntent actuellement la rue de la Marquise seraient contraints de se rabattre sur la rue Robida »

Nous déclarons que cette modification est inacceptable car elle maintient un lien direct entre la route de Grigny la RN7 et favorise ainsi le trafic de transit que le principal but du plan est d'éviter.

Le ton est alors monté, probablement à un niveau que nous ne souhaitons pas. Nous allons sortir du strict cadre de ce compte rendu afin que la nouvelle équipe municipale connaisse le contexte de la déclaration de M. Rodriguez. Elle sera ainsi mieux à même de comprendre la vigueur de notre réaction.

Pour mémoire, la question du sens de circulation rue Ronsard n'a jamais été contesté lors des longs débats sur le plan approuvé en 2023, pour la simple raison que, seul point d'entrée dans notre quartier sur ce côté, c'est une évidence qu'elle doit être sortante pour bloquer le trafic de transit. M. Rodriguez qui était déjà en poste au moment de ces débats et qui y participait n'a jamais contesté ce choix.

C'est seulement quelques années plus tard que cet argument est apparu. M. Rodriguez a justifié ce changement de position par le fait que, comme les enfants des immeubles récemment construits rue du clos Langlet allaient être scolarisés à l'école Guerton, le passage des véhicules amenant les écoliers devaient pouvoir emprunter la rue de la Marquise pour éviter le chaos rue Robida et Thalouet. Mais le maire en poste à ce moment a démenti la scolarisation du secteur des nouveaux immeubles à Guerton. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi la municipalité qui a la maîtrise de la carte scolaire au niveau

maternelle et élémentaire choisirait d'envoyer ces enfants dans l'école la moins accessible de l'endroit où ils habitent.

Interrogé plusieurs fois sur sa position à propos du sens de circulation de la rue Ronsard dans le nouveau plan, la mairie a systématiquement confirmé le sens du plan approuvé en 2023. Apparemment M. Rodriguez, n'a réussi à convaincre personne du bien-fondé de sa démarche. Il semble qu'il espère trouver une oreille plus favorable pour écouter ses arguments dans la nouvelle équipe.

Puisque nous sommes dans le domaine des contre-vérités, abordons un autre propos de M. Rodriguez lors de cette réunion. Il a tranquillement contesté la légitimité de notre délégation à parler du plan de circulation au motif que le plan en question serait le fruit du seul travail de M. D'Angely et de son épouse. M. Rodriguez, contrairement à M. D'Angely, n'est pas adhérent de notre association et il semble tout ignoré de notre façon de travailler. Le document remis en 2022 par notre association à l'équipe municipale dont elle s'est largement inspirée pour établir la plan soumis à approbation en 2023 a été établi collectivement par les membres de l'association. La contribution de M. D'Angely a concerné presque exclusivement, justement, le sens de circulation rue Ronsard. On peut d'ailleurs le comprendre puisque c'est dans cette rue qu'il réside et que, pendant des années, son environnement a été envahi par des véhicules stationnant en violation de toutes les règles, provoquant des nuisances considérables pour tout le voisinage. Ces problèmes ont été résolus par le déplacement d'une salle de prière et la fermeture de deux établissements recevant du public qui était à l'origine de ces troubles.

M. D'Angely, prudent ne veut pas insulter l'avenir, il est probablement le dernier à vouloir inverser le sens de circulation de la rue Ronsard tel qu'il est prévu sur plan approuvé. Il est d'ailleurs assez comique d'entendre M. Rodriguez évoquer le nom d'un des principaux opposants à son idée pour tenter de convaincre de son bien-fondé.

Merci à Mme le maire d'avoir su faire baisser la pression. Nous allons, comme convenu, nous remettre au travail sur le plan « V2 » de circulation en incluant, cette fois-ci les résidents du secteur Robida-Thalouet. Nous avons jusqu'à fin juillet pour faire notre proposition.

Hors séance, nous avons remis à madame le maire un courrier à destination de l'élue en charge de la maltraitance animal.

Ris-Orangis le 26 juin 2026.

Le Président
Guy Bonneton

La trésorière
Cecile Kokel.

Le Secrétaire
Marcel Guinard.

DISTRIBUTION : Tous les membres du bureau.
Tous les adhérents.